COMMUNIQUE DE PRESSE

Introduction sur Alternext d'Euronext™ Paris d'EUROGERM

Fourchette indicative de prix : entre 16,73 € et 19,11 € par action

Dijon, le 22 mars 2007

EUROGERM, leader dans les ingrédients et auxiliaires technologiques au cœur de la filière Blé-Farine – Pain, annonce le lancement de son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext™ Paris.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le visa n°07-098 en date du 21 mars 2007 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de la société EUROGERM, composé d'une note d'opération et du document de base enregistré le 19 février 2007 sous le numéro I.07-010.

Structure de l'offre

- Les actions seront diffusées dans le cadre d'une offre (l' « Offre ») comprenant :
  - Une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l' « OPO ») qui si la demande le permet sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes ;
  - Un placement global incluant un placement public en France et un placement privé hors de France à l'exclusion de certains pays, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie, effectué principalement auprès d'investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Conditions de l'offre

- Nombre d'actions initial mis à la disposition du marché : 1.140.860 actions se décomposant comme suit :
  - 645.724 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital ; et
  - 495.136 actions existantes.

- Une option de surallocation est prévue portant sur un maximum de 136.903 actions, soit 12% du nombre d'actions initial mis à la disposition du marché :
  - 77.487 actions nouvelles supplémentaires à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital ; et
  - 59.416 actions cédées supplémentaires.

- Fourchette indicative de prix : 16,73 euros à 19,11 euros par action. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 3 avril 2007.

- Montant de l'opération (avant exercice de l'option de surallocation) : 19,1 M€ à 21,8 M€

- La première cotation sur Alternext d'Euronext™ Paris aura lieu le 3 avril 2007 et les premières négociations débuteront le 11 avril 2007. Le titre EUROGERM sera coté en continu.

- Le code ISIN sera FR0010452474 et le Mnémonique sera ALGEM.

Calendrier indicatif de l'opération

22 mars 2007	Ouverture de l'OPO et du Placement Global
2 avril 2007, 17h	Clôture de l'OPO et du Placement Global
3 avril 2007	Fixation du Prix d'Introduction et première cotation
	Avis de résultat d'Euronext Paris SA sur l'OPO
	Communiqué d'EUROGERM détaillant les conditions de l'Offre
10 avril 2007	Règlement-livraison des actions
11 avril 2007	Début des négociations sur Alternext d'Euronext™ Paris
2 mai 2007	Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation

Intermédiaires financiers

SODICA
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Listing Sponsor

NATIXIS

Chef de File – Teneur de Livre

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus, composé du document de base enregistré le 19 février 2007 sous le numéro I.07-010 et de la note d'opération ayant reçu le visa n°07-098 en date du 21 mars 2007 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'EUROGERM, Parc d'activités du Bois Guillaume 2, rue Champs Doré, 21850 Saint Apollinaire, ainsi que sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et d'EUROGERM (www.eurogerm.com).

Une notice légale sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires le 26 mars 2007.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ni au Japon.

A propos d'EUROGERM

Créée en 1989 par son Président Directeur Général, Jean-Philippe Girard, EUROGERM conçoit, produit et commercialise des correcteurs de meunerie et des améliorants de panification et des ingrédients pour améliorer la régularité, la qualité, afin de valoriser les produits de la filière blé - farine - pain. Grâce à une offre globale, et originale , « du diagnostic à la formulation », EUROGERM est devenue leader français dans son secteur et déploie son offre à l'international.

Une parfaite maîtrise de l'ensemble des facteurs constituant à la fois de fortes barrières à l'entrée et les clés de la croissance future :

- Une expérience de plus de 15 ans de la filière blé – farine – pain avec une base de données unique de 2.000 formulations de mélanges
- Un déploiement international avec un modèle de développement duplicable réussi
- Un groupe pionnier dans l'innovation, la qualité et les certifications
- Des équipes impliquées avec des savoir-faire complémentaires : plus de 130 collaborateurs expérimentés
- Une notoriété forte avec des marques reconnues dans le secteur

Un historique de forte croissance rentable

Sur les 4 dernières années, EUROGERM a enregistré une croissance moyenne annuelle de son chiffre d'affaires de + 14,4%, notamment grâce à la forte progression de l'export.
EUROGERM a réalisé en 2006 (exercice clos au 31 mars) un chiffre d'affaires de 35,4 M€, en hausse de +16,8%, pour une marge d'exploitation de 12,3% et un résultat net de 2,9 M€.

Une stratégie de développement cohérente, tournée vers l'international et la création de valeur

- Spécialisation du groupe sur trois métiers à fort potentiel
- Conquête de nouveaux clients et de nouveaux marchés à l'international
- Elargissement de l'offre EUROGERM sur l'ensemble de ses produits et services

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le chapitre 4 du document de base d'EUROGERM et dans le chapitre 2 de la note d'opération. Il est toutefois précisé que la liste desdits facteurs de risque n'est pas exhaustive et qu'il ne peut être exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du document de base et de la note d'opération, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses perspectives et/ou ses résultats, peuvent exister.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions EUROGERM dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions EUROGERM n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act *de 1933 tel qu'amendé (le «* Securities Act *») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit* Securities Act.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Toute offre de valeurs mobilières d'EUROGERM sera destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) ou si elles ses trouvent au Royaume Uni qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals » visées à l'article 19(1) du

Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l' « Ordre ») ou sont des « high net worth entities » ou toutes autres personnes auxquelles les documents peuvent être légalement communiqués, entrant dans le champ d'application de l'article 49(1) de l'Odre (ci-après dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Le communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes autres que des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Qualifiées.

Contacts

EUROGERM
Jean-Philippe GIRARD
Président Directeur Général
Tél. : +33 (0)3 80 73 07 77
investisseurs@eurogerm.com

NewCap.
Communication financière
Emmanuel Huynh / Olivier Millot
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
eurogerm@newcap.fr

* * * * * *